

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE**  
**COMMUNE DE MEYMAC**

Nombre de conseillers en exercice : 19

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Meymac, régulièrement convoqué, s'est tenu au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe BRUGÈRE, Maire.

Étaient Présents : Philippe BRUGÈRE, Philippe AYFFRE, Joël BEZANGER, Jean-Charles BEYNE, Caroline BISSIERE, Fantine BRUNEAU, Marie-Hélène CHAUQUET, Jacqueline COUFFY-AUROUX, Wilfried DUTERTE, Herik ERMISER, Jean-Pierre SAUGERAS, Alain VASSORT, Michel MAZALEYRAT, Sandra CHARRIERE, Sinem ERGUN

Excusé :

Procurations : Marie-José GUIGNABEL à Joël BEZANGER, Catherine BEAUVY à Jean-Pierre SAUGERAS, Cédric PETIT à Fantine BRUNEAU, Xavier ROUGERIE à Michel MAZALEYRAT

Date de la convocation : 28 mai 2026

Secrétaire de séance : Marie-Hélène CHAUQUET

Ouverture de la séance à 19H06

**DELIBERATION N° 2026-03- 09 B : DELIBERATION PONCTUELLE PORTANT**  
**RECRUTEMENT DE CONTRACTUELS SUR EMPLOI NON PERMANENT POUR**  
**FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE**  
**OU SUR EMPLOI NON PERMANENT**

VU les Articles L.332-13 L.332-14 du Code Général de la Fonction Publique relatifs aux recrutements de contractuels,  
VU les Article L.332-23-1° et 2° relatifs aux contractuels sur emploi non permanents

Considérant qu'il est nécessaire de recruter plusieurs agents contractuels pour faire face à des besoins liés à l'absence pour maladie de certains agents, et à l'accroissement temporaire ou saisonnière d'activité :

Sur proposition de Monsieur le Maire, A L'UNANIMITE, le Conseil municipal

**DECIDE** les recrutements suivants :

a) ECOLE -- Entretien ménager des bâtiments communaux -- Centre de Loisirs :

- Suite création poste d'adjoint technique au tableau des emplois pour l'emploi de cuisinier. dans l'attente d'une publication de vacance de poste suivi d'un recrutement potentiel, nécessité de recruter une personne par référence au grade d'adjoint technique à temps plein, à compter du 01/07/2026 et ce jusqu'au 30/09/2026

b) CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL

- Nécessité de recruter un adjoint technique à plein temps dans l'attente de finalisation de la procédure de recrutement d'un poste d'adjoint technique mentionné au tableau des emplois. à compter du 15/06/2026 et jusqu'au 30/10/2026

**PRECISE** que la rémunération est fixée par référence à l'indice brut 367 indice majoré 366, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur ;

**INDIQUE** que la dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 des budgets correspondants

La Secrétaire de séance,

Marie-Hélène CHAUQUET

Pour extrait conforme,

Le 05 Juin 2026

Le Maire,

Philippe BRUGÈRE